



Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/LG188 dit « Caisserie liégeoise » à ANS

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

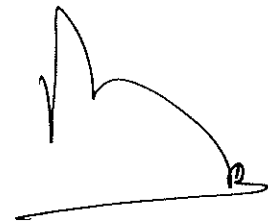
<u>Brève description du projet</u> :	Réhabilitation du site de l'ancienne Caisserie liégeoise d'une superficie de 5 000 m ² en vue de créer un espace vert public, ce projet pouvant s'intégrer dans le cadre d'un partenariat public-privé
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	A Ans, entre la gare et la rue de l'Yser
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Demandeur</u> :	Commune d'Ans
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	09 juin 2010

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Elle appuie le réaménagement du site de la Caisserie liégeoise qui se situe en zone d'habitat, au centre d'Ans, entre la gare et la rue de l'Yser et qui s'inscrit dans le cadre du programme Feder 2007-2013.

La CRAT encourage l'ouverture de ce cœur d'îlot densément peuplé en vue d'y créer un espace vert public qui pourrait s'insérer dans un partenariat public-privé en articulation avec un projet de logements sur la parcelle voisine.



Philippe BARRAS,
Président